

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté n°- 16.05.2020**

*Le Maire de JAGNY sous BOIS*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L.2122-19 et L.2122-23

Vu le procès-verbal de l'élection du 25 mai 2020 et l'installation de :

- Mr FERRACHAT Sébastien, en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint,
- Mr CARBONNAUX Alexandre, en qualité de 2<sup>ème</sup> adjoint,
- Mme POLLET Dorianne, en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale, en l'absence ou empêchement du maire de déléguer au 2ème adjoint un certain nombre d'attributions relevant de l'état civil, de la sécurité, de la circulation, de l'urbanisme et des finances de la commune.

### ARRETE

Article 1 : Mr CARBONNAUX Alexandre, 2ème adjoint, assurera, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, dans les fonctions et les missions relatives aux questions :

#### **Etat civil**

#### **Sécurité et circulation**

Article 2 : Les présentes délégations sont consenties pour la durée du mandat municipal et pourront être modifiées sur simple décision du maire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles

M. le Trésorier de Luzarches

Mr CARBONNAUX Alexandre

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le :  
Et publication du :  
Ou notification du :

Fait à Jagny-sous-Bois, le 26 mai 2020

Le Maire,  
J. HOLLINGER